

AVIS

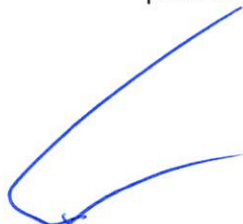
Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° EAU/AUT/26/0534 du 16 septembre 2026 du **Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité** accorde à la société Kuhn Construction S.A. l'autorisation pour la gestion des eaux dans le cadre de la réalisation des travaux d'excavation et de terrassement en vue de la construction de l'ensemble résidentiel « Aisch Zenter – Lot L » à Steinfort.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans un délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Sammy Wagner
Bourgmestre



Alex Folscheid
Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché

en bonne et due forme à partir du 30 SEP. 2026

Steinfort, le 30 SEP. 2026

Le bourgmestre



Le secrétaire communal